

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis AAA* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 872 479 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 104 029 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis AAA a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 80,06 % se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

FCP AXIS AAA
Bilan arrêté au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		2 310 780	2 362 973
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	2 310 780	2 362 973
AC2- Placements monétaires et disponibilités		575 127	716 593
a- Placements monétaires	4.3	512 649	575 789
b- Disponibilités		62 478	140 804
AC3- Créances d'exploitation	4.4	365	-
TOTAL ACTIF		2 886 272	3 079 566
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	2 503	2 566
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	11 290	16 119
TOTAL PASSIF		13 793	18 685
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	2 768 431	2 951 997
CP2- Sommes distribuables		104 048	108 884
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	19
b - Sommes distribuables de l'exercice		104 029	108 865
ACTIF NET		2 872 479	3 060 881
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 886 272	3 079 566

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	122 405	127 568
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		122 405	127 568
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	26 157	15 554
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		148 562	143 122
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(20 067)	(19 496)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		128 495	123 626
CH2- Autres charges	4.10	(3 675)	(6 226)
RESULTAT D'EXPLOITATION		124 820	117 400
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(20 791)	(8 535)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		104 029	108 865
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 791	8 535
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 982	2 651
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		8 545	3 160
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		138 347	123 211

FCP AXIS AAA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le <u>31/12/2017</u>	Exercice clos le <u>31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	138 347	123 211
a- Résultat d'exploitation	124 820	117 400
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 982	2 651
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 545	3 160
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(111 162)	(125 892)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(215 587)	(550 279)
a / Souscriptions	3 109 586	415 172
Capital	3 038 242	421 172
Régularisation des sommes non distribuables	5 746	351
Régularisation des sommes distribuables	65 598	(6 351)
b / Rachats	(3 325 173)	(965 451)
Capital	(3 233 168)	(953 010)
Régularisation des sommes non distribuables	(7 913)	(675)
Régularisation des sommes distribuables	(84 092)	(11 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(188 402)	(552 960)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	3 060 881	3 613 841
en fin de l'exercice	2 872 479	3 060 881
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	29 607	34 951
en fin de l'exercice	27 652	29 607
VALEUR LIQUIDATIVE	103,879	103,383
TAUX DE RENDEMENT	4,04%	3,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 2 310 780 DT et correspond aux placements en Bons de Trésor Assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Emprunt d'Etat				
BTA 5.6% AOUT 2022	400	383 720	400 270	13,87%
BTA 5.6% AOUT 2022	50	47 575	49 872	1,73%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 300	199 893	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	192 100	200 202	6,94%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 900	200 118	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 700	200 035	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 500	199 951	6,93%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 300	199 867	6,92%
BTA 5.6% AOUT 2022	200	191 180	199 676	6,92%
BTA 6% JUIN 2021	45	44 100	45 413	1,57%
BTA 5.5%_03/2019	300	306 750	311 675	10,80%
BTA 5.5%03/2019	100	101 700	103 807	3,60%
Total BTA	2 295	2 224 825	2 310 780	80,06%
Total	2 295	2 224 825	2 310 780	80,06%

Le détail des mouvements intervenus au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Emprunt d'Etat						
BTA 5.3% JANVIER 2018	98 280	0	100 100	98 280	1 820	0
BTA 5.6% AOUT 2022	383 720	0	0	0	0	383 720
BTA 5.6% AOUT 2022	47 575	0	0	0	0	47 575
BTA 5.6% AOUT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6% AOUT 2022	192 100	0	0	0	0	192 100
BTA 5.6% AOUT 2022	191 900	0	0	0	0	191 900
BTA 5.6% AOUT 2022	191 700	0	0	0	0	191 700
BTA 5.6% AOUT 2022	191 500	0	0	0	0	191 500
BTA 5.6% AOUT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6% AOUT 2022	191 180	0	0	0	0	191 180
BTA 6% JUIN 2021	0	245 000	201 515	200 900	615	44 100
BTA 6% JUIN 2021	0	485 350	488 650	485 350	3 300	0
BTA 6% JUIN 2023	0	93 800	95 900	93 800	2 100	0

BTA 6.6% MARS 2027	0	92 990	93 700	92 990	710	0
BTA 5.5% 03/2019	306 750	0	0	0	0	306 750
BTA 5.5% 03/2019	101 700	0	0	0	0	101 700
Total BTA	2 279 005	917 140	979 865	971 320	8 545	2 224 825

Total	2 279 005	917 140	979 865	971 320	8 545	2 224 825
--------------	------------------	----------------	----------------	----------------	--------------	------------------

4.2- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève en 2017 à 122 405 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTA	122 405	105 079
Revenus des BTZ	-	22 489
Total	122 405	127 568

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 512 649 DT au 31-12-2017 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES_19062018_5.38%	189 897	194 038	6,72%
BTC_52 SEMAINES_30012018_5.23%	318 427	318 611	11,04%
Total	508 324	512 649	17,76%

4.4- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont constituées de l'abonnement des intérêts créditeurs non encore réglés par la banque. Ce poste s'élève au 31-12-2017 à 365 DT contre un solde nul au 31-12-2016.

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2017 à 26 157 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTC	23 149	8 232
Revenus des autres placements (Agios Créditeurs)	3 008	7 322
Total	26 157	15 554

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AXIS AAA au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 2 503 DT au 31-12-2017 contre 2 566 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	990	1 054
Dépositaire	1 513	1 512
Total	2 503	2 566

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 11 290 DT au 31-12-2017 contre 16 119 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	9 195	13 739
CMF	271	257
Publications	1 824	2 123
Total	11 290	16 119

4.8- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à (188 402) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(183 566)
Variation de la part Revenu	(4 836)
Variation de l'Actif Net	(188 402)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	2 951 997
Nombre de titres :	29 607
Nombre de porteurs de parts	51

Souscriptions réalisées

Montant:	3 038 242
Nombre de titres émis :	30 472
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	3

Rachats effectués

Montant:	3 233 168
Nombre de titres rachetés :	32 427
Nombre de porteurs de parts sortants :	15

Capital au 31-12-2017

Montant:	2 757 071	(*)
Nombre de titres :	27 652	
Nombre de porteurs de parts:	39	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	2 757 071
Variation des + ou- values potentielles sur titres	4 982
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 545
Régularisation des SND	(2 167)
Capital au 31/12/2017	2 768 431

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 20 067 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	14 166	13 579
Rémunération du dépositaire	5 901	5 917
Total	20 067	19 496

4.10- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2017 à 3 675 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Redevance CMF	3 430	3 288
Rémunération CAC	-	2 721
Autres	245	217
Total	3 675	6 226

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5,373	4,835	5,932	4,146	5,019
Charges de gestion des placements	-0,726	-0,659	-0,712	-0,512	-0,595
Revenu net des placements	4,647	4,176	5,220	3,634	4,424
Autres charges	-0,133	-0,211	-0,279	-0,377	-0,322
Résultat d'exploitation	4,514	3,965	4,941	3,257	4,102
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,752	-0,288	-1,065	0,121	-0,435
Sommes distribuables de l'exercice	3,762	3,677	3,876	3,378	3,667
Variation + ou - values potentielles sur titres	0,180	0,090	-0,011	0,164	1,325
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,309	0,107	0,112	0	-1,456
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,489	0,196	0,101	0,164	-0,131
Résultat net de l'exercice	5,003	4,161	5,042	3,422	3,971
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,489	0,196	0,101	0,164	-0,131
Régularisation du résultat non distribuable	-0,078	-0,011	-0,032	0,007	0,039
Sommes non distribuable de l'exercice	0,411	0,185	0,069	0,170	-0,092
Distribution de dividende	3,677	3,876	3,379	3,667	3,945
Valeur Liquidative	103,879	103,383	103,397	102,831	102,949

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,59%	0,54%	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,19%	0,21%	0,38%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,64%	3,57%	3,83%	3,29%	3,59%

5.2 Transactions avec les parties liées

La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS AAA perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 14 166 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2017. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

Le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 dinars H.T et un maximum de 15 000 dinars H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 901 DT TTC au titre de 2017.